

Lundi 9 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 9 avril à 20h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de LIAS sous la présidence de Monsieur Gérard PAUL, Maire de la commune de LIAS, dûment convoqués le 04 avril 2018.

Etaient présents : Gérard PAUL, François LAPORTE, Philippe CASPAR, Nathalie BERDEIL, Marie ALAUX, Christian DUFAUT, Claude RIPAILLE et Robert GUILLEY.

Formant la majorité des membres en exercice,

Avant donné procuration : Sonia R'MIAL a donné procuration à Marie ALAUX, Christelle LEBLOIS-SADERNE a donné procuration à Nathalie BERDEIL et Jean-Pierre CECCARELLO a donné procuration à Philippe CASPAR.

Excusés :

Absents : Cédric CAZENAVE, Emilie LUCHE et Sébastien SACAROT CHATELIN.

Secrétaire de séance : Philippe CASPAR.

. Monsieur Gérard PAUL, Maire, ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal :

. De procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il propose de désigner M. CASPAR ; cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents,

. Monsieur Le Maire propose de reporter l'ensemble des délibérations liées aux votes des finances locales afin d'avoir le quorum (une nouvelle convocation sera réalisée prochainement).

. D'ajouter à l'ordre du jour L'acte d'engagement à la participation citoyenne. Approuvé à l'unanimité des membres présents.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

7.3. Désignation des représentants

Délibération n°2018-04-1-01

Objet : Désignation des représentants à la Commission d'appel d'offres – Annule et remplace la délibération n°1905014-05 du 19 Mai 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 22 et 23 du Code des Marchés Publics, et qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'appel d'offres et pour la durée du mandat.

Il précise qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Que l'élection des membres élus de la Commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour les élections des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Après avoir procédé au vote, ont été désignés :

Délégués titulaires :

- Monsieur François LAPORTE

- Monsieur Claude RIPAILLE

- Madame Christelle SADERNE remplacée par Monsieur Jean-Pierre CECCARELLO



Délégués suppléants :

- Madame Dominique TORRES DA SILVA remplacée par Madame Christelle SADERNE
- Madame Sonia R'MIAL remplacée par Monsieur Christian DUFFAUT
- Madame Emilie LUCHE remplacée par Monsieur Robert GUILLEY

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	8	11
Pour	Contre	Abstentions
11	-	-
Date de la convocation : 04/04/2018		
Date d'affichage : 04/04/2018		

6 - LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

6.4 – Autres actes règlementaires

Délibération n°2018-04-02

Objet : Participation citoyenne : acte d'engagement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu avec le Commandant de la Gendarmerie de la brigade de L'Isle Jourdain concernant un projet de prévention citoyenne.

Il indique qu'il est nécessaire de trouver des personnes référentes qui couvrent l'ensemble du territoire communal. Il fait part qu'une formation sera dispensée par la Gendarmerie aux dites personnes.

Il explique qu'une signalisation spécifique devra être mise en place sur les panneaux d'entrée des hameaux (*Goudourvielle, Les Arramous, Lagouargette et la Cabane*) et du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette participation citoyenne et donne autorisation au Maire de pouvoir signer la convention avec la Gendarmerie et les documents nécessaire à la mise en place de ce projet.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	8	11
Pour	Contre	Abstentions
11	-	-
Date de la convocation : 04/04/2018		
Date d'affichage : 04/04/2018		

Questions diverses

- Un budget annexe doit être créé pour le lotissement communal.
- Prochaine réunion pour l'approbation du compte de gestion, le vote du Compte administratif 2017, l'affectation des résultats et du budget prévisionnel 2018 reporté au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 21h15

